



L'agence Côté Plage vous ouvre ses portes du lundi au samedi

Horaires d'été
de 9h à 12h30 & de 14h00 à 19h00

BARÈME D'HONORAIRES 2020

VENTES d'immeubles à usage d'habitation

| | |
|--------------------------|----------------------------------|
| De 0 à 150 000€ | 8% avec un minimum de 5 000€ TTC |
| De 151 000€ à 230 000€ | 7% TTC |
| De 231 000€ à 1 000 000€ | 6% TTC |
| De 1 000 001€ à plus | 5% TTC |

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%

Nos honoraires sont à la charge des acquéreurs

Ils comprennent les prestations de visites de négociation et de constitution du dossier de vente.

